

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2020

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Nicolas	Vernain	BA	Président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Vice-présidente
	M.	Sonia	Cathrein	LR+	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseiller
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s :

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. N. Vernain, président, salue l'assemblée et le public présent. Il ouvre la séance à 20h35; celle-ci se tient à la salle communale de Compesières en raison des mesures sanitaires en vigueur.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 10 mars 2020
- III. Approbation du P.V. de la séance d'installation du 2 juin 2020
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapport des présidents des commissions
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1487 Délégation de compétences pour la passation de certains actes authentiques*
 - VII.2. *P-D-1486 Délégation de compétences pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans*
 - VII.3. *P-R-1050 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2019*
 - VII.4. *P-R-1051 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2020

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2020 est approuvé par 9 voix pour, 7 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2020

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Projet d'école – Concours d'idées

Mme B. Guex-Crosier informe que le jury a examiné, à fin mai, 26 projets dans le cadre du concours d'idées pour la future école. Cinq d'entre eux ont reçu un prix et un autre une mention.

Le mercredi 2 septembre, dès 18h au Centre communal, se tiendra une exposition publique de l'ensemble des projets. Les quelques-uns, reçus hors délai et qui n'ont pas été examinés, seront également exposés.

2. Plan de solidarité communal

Le plan de solidarité communal, élaboré à la demande du Conseil d'État en raison de la Covid-19, prendra fin le 30 juin. Il s'agissait, sur appel à la mairie et grâce à l'aide de bénévoles, de se charger essentiellement des courses pour les personnes âgées.

Mme B. Guex-Crosier indique que cette décision sera annoncée par courrier aux personnes concernées. Par ce même biais, les gestes importants, pour éviter tout souci en cas de canicule, seront communiqués. Le numéro de la mairie sera rappelé en cas de besoin.

3. Fête nationale

L'Exécutif a décidé, pour l'instant, de maintenir la Fête nationale le 31 juillet, probablement sur le site de Compesières. En raison des restrictions actuelles et pour maintenir une traçabilité, les personnes pourront y prendre part sur inscription uniquement. Si la situation sanitaire devait évoluer négativement, la Fête nationale serait annulée.

4. Fête des écoles

La Fête des écoles a été maintenue ce vendredi en format réduit, celle-ci étant réservée uniquement aux élèves et enseignants. Des jeux seront mis en place aux alentours du hangar et un grand pique-nique se déroulera à midi. Les enfants auront ainsi une belle dernière journée d'école pour achever cette année scolaire quelque peu spéciale.

Les élèves de 8P seront reçus par l'Exécutif le jeudi 25 juin en fin d'après-midi. Dans la foulée, ce dernier prendra congé des enseignants quittant l'école de Compesières.

5. Coopérative Équilibre – Immeuble d'habitat pour seniors

La séance de présentation du projet d'immeuble avec encadrement pour senior, qui devait se tenir en avril et qui a été annulée en raison des mesures sanitaires, se tiendra le mercredi 26 août en fin d'après-midi. De plus amples détails à son sujet seront diffusés par tous-ménages.

6. Etat civil – Arrondissement de Plan-les-Ouates

L'arrondissement de l'état civil ne comptant plus qu'une seule officière, ce qui ne permet pas un fonctionnement adéquat, sera prochainement fermé. Les communes partenaires, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Bardonnex, étudient un rattachement à l'arrondissement de Lancy. **Mme B. Guex-Crosier** espère qu'une nouvelle convention sera signée à l'automne prochain.

7. Plan directeur communal

M. C. Creffield informe que le plan directeur communal sera publiquement présenté le 28 septembre prochain au Centre communal. Un lien permettant de télécharger sa dernière version sera envoyé aux membres de la commission de l'aménagement d'ici à la fin de la semaine.

8. Mesures de vitesse

Des mesures de vitesse ont été prises, à l'aide des radars pédagogiques communaux, dans les villages de Bardonnex et de Landecy. **M. C. Creffield** communiquera les résultats, dès que ceux-ci seront connus, à la commission des routes puis à l'ensemble du Conseil municipal.

9. Plan de circulation communal

Le plan de circulation communal, mis de côté ces derniers mois, sera repris avant la pause estivale.

10. Station de vélos

Bien que le lieu n'ait pas encore été défini, une station de vélos sera prochainement installée sur la commune. Il sera ainsi possible de louer, à moindre coût, un vélo pour rejoindre plus rapidement et aisément une ligne de transports publics passant à Perly, par exemple.

11. Composteur « Hotbin »

La commune va prochainement acquérir quelques containers permettant, grâce à un système rapide et chaud, de composter rapidement tous les déchets organiques (gazon, branchages, déchets de cuisine, etc.). Ils seront testés, dans un premier temps, auprès des divers restaurants de la commune. Si l'essai s'avère concluant, les containers dans lesquels sont déversées les petites poubelles vertes seront remplacés par ce système. Les levées et le traitement par les Cheneviers pourront ainsi être supprimés. **M. C. Creffield** indique que cette mise en place occasionnera un léger dépassement budgétaire.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance des divers travaux de la commission,
- discuté des prochaines étapes liées au plan directeur communal,
- abordé divers aspects liés au plan de site de Compesières, actuellement en phase finale d'adoption.

Commission des bâtiments et école :

Mme S. Reusse indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance des travaux en cours de la commission,
- fait l'inventaire des différents bâtiments communaux et de leurs spécificités.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-C. Marchand indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance des travaux en cours de la commission,
- fixé un agenda des différentes activités.

Commission des finances :

M. Ch. Frey indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance du tableau global, dressé par Madame le maire, des tâches de la commission, notamment ses compétences dans le domaine de l'administration, des comptes et budgets, de l'économie et de la sécurité.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- fait un état des lieux des différents dossiers traités lors de la dernière législature et en cours,
- préparé l'ordre du jour des trois prochaines séances dont notamment le tour des routes et chemins communaux à vélo.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance des travaux en cours et activités de la commission,
- discuté d'un projet pour la sortie des aînés prévue au mois d'octobre,
- réfléchi à des idées pour le cadeau des aînés,
- préparé sa prochaine rencontre avec la FASE.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1487 Délégation de compétences pour la passation de certains actes authentiques

Le président donne lecture du projet de délibération puis propose de passer au vote de celui-ci.

M. A. Krasnosselski suggère que Madame le maire donne quelques explications à ce sujet.

Mme B. Guex-Crosier indique, qu'en principe, le maire ou l'adjoint concerné donne, en effet, quelques explications relatives aux projets de délibération proposés. Dans le cas présent, il s'agit d'une délégation formelle prise en début de législature. Elle permet à l'Exécutif de pouvoir avancer sur certains dossiers sans devoir attendre sur la tenue d'une séance du Conseil municipal et le respect d'un délai référendaire. Ladite délégation est très cadrée et ne permet pas l'engagement financier de la commune hormis pour des éléments figurant au budget.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1487.**

D – 1487 Délégation de compétences pour la passation de certains actes authentiques

Considérant,

- *l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par Madame le maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,*
- *les articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De charger Madame le maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
 - b. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d. les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e. les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.

2. P-D-1486 Délégation de compétences pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans

Le président donne lecture du projet de délibération.

Mme R. Wenger, au nom du groupe Bardonnex Alternative, estime que les préavis liés à des demandes de naturalisation ne devraient pas être de la responsabilité d'une seule personne, mais d'un groupe de personnes. Elle ne pense pas à l'ensemble du Conseil municipal, mais à une commission.

M. Ch. Frey ajoute que le groupe pense plus particulièrement à un renvoi en commission des finances.

De l'avis de **M. J.-Cl. Marchand**, un renvoi en commission sociale serait plus judicieux.

M. A. Krasnosselski rappelle que le processus de naturalisation dure entre deux et trois ans, à moins qu'il ne s'agisse d'une procédure accélérée. Les différentes étapes transitent par la Confédération, le canton puis la commune et impliquent quelquefois de nombreux transferts de documentation et remises en question. Lorsque le préavis est transmis à la commune, la demande a d'ores et déjà été contrôlée à maintes reprises par les différents services. Aussi, M. A. Krasnosselski estime que le contrôle par une commission supplémentaire, qu'elle soit *Finances* ou *Sociale et culture*, serait du temps perdu.

M. C. Creffield ajoute que le formulaire remis à la commune comprend au maximum trois pages et une photo. L'enquête et l'étude du dossier sont réalisées par le canton. Les données qu'il transmet sont succinctes et il est très difficile d'émettre un préavis négatif sur cette base. Il relève l'aspect confidentiel du traitement de ces demandes qui se tiennent à huis clos. D'un point de vue personnel, s'il devait être en procédure de naturalisation, il n'apprécierait guère que des personnes qu'ils croisent quotidiennement ou des voisins aient accès à des données relatives à sa vie privée.

Selon **Mme M. Boucris**, dans de rares cas, le préavis de la commune a été décisif ; en revanche, il ne lui semble pas qu'il s'agisse d'une simple formalité. Dans l'hypothèse du traitement par une commission, l'identité de la personne pourrait rester anonyme.

M. C. Creffield précise que si une commune devait émettre un préavis négatif, celui-ci devrait être argumenté et documenté, sinon le canton n'en tiendrait pas compte. Il s'agit d'une formalité lorsque la commune donne un préavis positif. Il termine en indiquant que les dossiers « douteux » ne sont pas transmis aux communes pour aval.

Mme M. Boucris demande s'il est déjà arrivé qu'un préavis négatif soit donné par la commune ?

Lorsque le dossier est transmis par le canton, il a passé tous les écueils; il a été contrôlé d'un point de vue policier, financier, fiscal, légal et le service s'est assuré de l'intégration du candidat. La dernière phase est une prise de connaissance de la commune au sein de laquelle le candidat sera naturalisé. Si la personne est connue défavorablement des services policiers ou fiscaux, le dossier n'est pas adressé à la commune. **Mme B. Guex-Crosier** est depuis neuf ans à l'Exécutif et aucun dossier n'a été refusé durant cette période. Le traitement du dossier se fait de manière collégiale au sein de ce dernier. Elle se souvient avoir reçu, à Bardonnex, un couple qui avait fait l'objet de doléances de leurs voisins afin de lui rappeler les bonnes règles de vie au sein de la communauté. Dans le cadre professionnel, elle a connaissance de préavis négatifs donnés sur la base d'éléments connus par la police municipale. Une commune ne peut pas simplement refuser ; elle doit étayer sa décision de faits concrets et pouvoir la justifier. Pour terminer, elle indique qu'il n'est pas possible de traiter les demandes de naturalisation de manière anonyme et recommande de poursuivre le traitement de ces dernières par l'Exécutif.

M. N. Vernain précise que le projet de délibération ne parle pas d'une délégation à l'Exécutif in corpore mais à Madame le maire uniquement.

Mme B. Guex-Crosier acquiesce. Dans les communes de moins de 3'000 habitants, le maire a la responsabilité des décisions. Même si les compétences sont partagées au sein de l'Exécutif à Bardonnex, tout acte repose sur les épaules de ce dernier.

M. A. Krasnosselski peut comprendre la crainte pour la prise de telles décisions, notamment depuis le cas de la commune d'Emmen au sein de laquelle il s'est produit un dérapage exécutable et discriminatoire. Depuis, les procédures ont été modifiées et la manière de traiter les dossiers par les autorités a fondamentalement changé. S'il devait subsister le moindre doute, Madame le maire pourrait éventuellement se concerter avec le président du Conseil municipal, par exemple, afin de procéder à une analyse.

Mme R. Wenger précise qu'il ne s'agit pas de crainte, ni de doute, mais de procédure. Même s'il ne s'agit que de l'étape finale, elle devrait bénéficier du regard de plusieurs personnes.

Selon **M. Ch. Frey**, il ne s'agit pas de défiance, mais de prévenir un éventuel problème. A sa connaissance, à Genève, des communes procèdent différemment et n'attribuent pas la décision à une seule personne. Aussi, revient-il à la proposition de renvoi en commission afin d'approfondir la question et ne pas forcément poursuivre dans une procédure qui n'a jamais rencontré de problème.

M. C. Creffield estime qu'il n'est pas correct de s'appuyer sur l'argument « cela a toujours été comme cela et il n'y a jamais eu de problème ». Il rappelle, comme il l'a dit précédemment, que le formulaire en trois pages remis à la mairie ne permet pas d'émettre un jugement, la décision du canton étant déjà positive. Il ne voit pas ce qu'un traitement en commission pourrait apporter au débat. En outre, même en procédant de la sorte, la décision finale serait de toute façon de la responsabilité de Madame le maire.

Pour rappel, la compétence est donnée au Conseil municipal. Une délégation permet de délivrer le Conseil municipal de cette compétence en l'attribuant, en l'occurrence, à Madame le maire. Certes, dans le cadre d'une demande de naturalisation, des éléments sensibles notamment liés à la vie privée, sont divulgués. Selon **Mme S. Reusse**, le traitement par une commission permettrait de partager la responsabilité tout en limitant l'étude à un nombre restreint de personnes.

M. C. Creffield rappelle que le traitement en commission ne va pas régler le problème de la confidentialité.

En cas de préavis négatif uniquement, **Mme V. Crettenand** demande s'il y aurait possibilité que le dossier soit étudié par un groupe représentatif ?

Si la compétence est déléguée à l'Exécutif ou au maire, c'est à lui uniquement que revient le traitement du dossier et la décision. **Mme B. Guex-Crosier** précise que si le Conseil municipal garde la compétence, c'est lui qui délivrera le préavis et non la commission. L'entier du Conseil municipal devra alors connaître le nom, examiner le dossier pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Les avis étant très divergents, le président propose le renvoi de la délibération en commission des finances.

M. J.-C. Marchand s'oppose au renvoi en commission, notamment des finances ; il souhaite qu'un vote soit effectué.

En cas de renvoi en commission des finances, **Mme R. Wenger** estime que sa dénomination devrait être modifiée. Selon elle, la commission sociale a déjà une lourde charge de travail et elle pense qu'il serait judicieux de répartir les tâches.

M. C. Creffield précise que le renvoi en commission doit être proposé par un membre de l'assemblée et non par le président.

M. G. Rana Zolana rappelle la procédure correcte : tout d'abord le vote pour un renvoi en commission et, si celui-ci est accepté, un deuxième vote pour le choix de la commission. Si le renvoi en commission est refusé, il faut alors procéder au vote du projet de délibération tel que proposé.

Mme B. Guex-Crosier aimerait connaître le but du renvoi du projet de délibération en commission des finances.

M. Ch. Frey répond que le but du renvoi en commission est l'ouverture du débat, la clarification de la procédure et l'étude de la manière d'opérer et des expériences faites dans les autres communes.

M. F. Barthassat estime que le traitement de tels dossier peut être très émotionnel et entraîner, selon les sensibilités, des débats qui peuvent devenir malsains. Il ajoute que l'anonymat est une valeur essentielle et il plébiscite le maintien de la procédure actuelle qui a bien fonctionné jusqu'à ce jour.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission du projet de délibération 1486. Celui-ci est refusé par 5 voix pour, 11 voix contre.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1486.**

D – 1486 Délégation de compétences pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans

Considérant,

- *le vote du Conseil municipal du 13 mai 1997,*
- *la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992,*
- *l'art. 30, al. 1, let. x de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De déléguer à Madame le maire la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger Madame le maire d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Cette délibération est adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

3. P-R-1050 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2019

Le président donne lecture du projet de délibération.

Mme C. Brechbühl Molnarfi a quelques questions quant à la lecture et à la compréhension des comptes ; elle demande si elle peut poser celles-ci ce soir ou lors d'une autre séance.

Habituellement, le président donne tout d'abord la parole à l'Exécutif, dans ce cas particulier à **Mme B. Guex-Crosier**, afin que des explications sur les comptes et le rapport de gestion soient données. Elle propose donc de procéder ainsi et répondra ensuite aux questions.

Madame le maire parcourt, dans un premier temps, le bilan et relève, à l'actif, un prêt à la commune de Bardonnex permettant d'éviter des taux négatifs à la FCBL ainsi que des titres COPROLO, participation à la petite coopérative qui se trouve à la route du Pont-de-la-Fin. Passant aux comptes d'exploitation, elle indique que les recettes représentent principalement les loyers, les frais d'exploitation étant liés aux entretiens des appartements ou des immeubles en général.

Elle relève un résultat d'exercice relativement important de CHF 732'250.85 tout en précisant qu'il n'est plus possible, selon le plan comptable MCH2, de faire des réserves. En cas de travaux importants, ceux-ci doivent être financés par le capital propre.

Mme C. Brechbühl Molnarfi demande si les immeubles sont chauffés au gaz ou au mazout ?

Les immeubles de la route des Hospitaliers et celui du chemin d'Archamps fonctionnent au mazout ; **Mme B. Guex-Crosier** n'a pas la réponse pour celui de la COPROLO.

Mme C. Brechbühl Molnarfi demande dans quelle rubrique apparaissent les charges liées au chauffage ?

S'agissant des appartements vacants, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'elles figurent dans la ligne « Entretien courant de l'immeuble ».

Mme C. Brechbühl Molnarfi aimerait de plus amples détails quant aux provisions.

Mme B. Guex-Crosier explique que celles-ci ont dû être dissoutes lors de l'entrée en vigueur de MCH2.

Mme C. Brechbühl Molnarfi demande comment sont gérés les emprunts et avec quelle aide ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe que la Fondation travaille avec un courtier.

Mme le maire poursuit en parcourant le rapport de gestion qui donne notamment la composition du Conseil de fondation. Il est formé de 7 à 9 membres élus pour une période identique à la législature communale ; celle-ci débute toutefois le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de la législature. A sa lecture, on constate peu de mouvements au sein des locations et le détail des travaux entrepris.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1050**

R – 1050 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2019

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*

- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 6 mai 2020,*
- *le rapport de contrôle du 11 mai 2020 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,*
- *le rapport de gestion 2019 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition de Madame le Maire et de l'adjoint,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'676'727,89 aux revenus et de CHF 944'477,04 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 732'250,85.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 34'373'022,07 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.

4. P-R-1051 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Le président donne lecture du projet de délibération puis cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier**. Cette dernière explique que la Fondation est propriétaire du bâtiment ; celui-ci est loué à l'association qui l'exploite et accueille les résidents. Au niveau comptable, la Fondation se porte plutôt bien et a réalisé un bénéfice de CHF 230'000.-. Comme dit précédemment, il est important de thésauriser, les réserves ou dotations n'étant plus autorisées. Les membres du Conseil de fondation sont identiques à ceux de l'association tout comme leur fonction. Il y a quatre représentants pour chacune des communes de Troinex et Bardonnex et sept pour la Ville de Carouge.

L'association a réalisé, en 2019, un bénéfice de CHF 190'000.-. En raison de turbulences en début d'année et de la Covid-19, celui-ci sera probablement beaucoup moins important en 2020. Elle indique que le coût de la pension s'élève à CHF 254.- par jour.

Dans un rapport complémentaire, **M. Ch. Frey** a relevé une somme négative de CHF 337'000.- qui ne mettrait pas en péril le fonctionnement de l'association car garantie par la Fondation. Il demande quelques explications à ce sujet.

Lorsque l'établissement a ouvert, il n'était pas doté d'un capital. Le premier exercice s'est soldé par une perte de plus de CHF 500'000.-. Celle-ci varie, au fil des ans, en fonction du résultat des exercices et se monte aujourd'hui à CHF 337'000.-. **Mme B. Guex-Crosier** indique que cette perte n'est actuellement pas un souci car la Fondation a fait un prêt d'un million à l'association. Le but est d'arriver à l'équilibre et de ne plus avoir besoin de ce dernier pour fonctionner. Elle ajoute que ce montant est postposé ; ceci signifie, en cas de liquidation, qu'il s'agira du dernier montant remboursé. Tous les autres créanciers auront été soldés au préalable.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1051**

R – 1051 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,*
- *l'assemblée générale du 25 mai 2020 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été approuvés, à l'unanimité, et par voie circulaire, à l'unanimité, pour les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize ».*

Sur proposition de Madame le Maire et de l'adjoint,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'074'721,09 de charges et de CHF 1'304'901,10 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 230'180,01.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 230'180,01.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'469'187,84.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'711'982,42 de charges et de CHF 9'905'341,93 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 193'359,51.
5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 193'359,51.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'999'363,93.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Pour une modération de l'éclairage nocturne

Le 10 septembre 2019, le Conseil municipal a voté une motion pour une modération de l'éclairage nocturne. **M. F. Barthassat** aimerait connaître l'avancement de ce dossier.

Comme il l'a communiqué en mars dernier, **M. C. Creffield** a déjà relancé les Services industriels genevois (SIG) pour la réalisation et la fourniture d'un bilan énergétique. Malheureusement, la Covid-19 n'a pas arrangé les choses et les SIG se concentrent actuellement sur les urgences. Demander ce travail à un autre prestataire serait possible, mais il devrait alors être rémunéré.

Mme S. Reusse demande ce que comprend un bilan énergétique ?

M. C. Creffield indique qu'il s'agit d'un relevé de tous les lampadaires installés sur la commune, de la consommation énergétique de chacun et des améliorations qui pourraient être apportées en changeant les ampoules ou en procédant à des interruptions ponctuelles en cours de nuit.

2. Résolution 1049 – Sécurisation des usagers de la mobilité douce sur la route d'Annecy

La conjoncture actuelle étant plutôt favorable à la réalisation d'ouvrages en faveur de la mobilité douce, **M. F. Barthassat** demande quelle suite a été ou sera donnée à la résolution 1049 votée en mars dernier.

Depuis un certain temps, l'Exécutif sollicite un rendez-vous avec le magistrat en charges des infrastructures cantonales afin de discuter de différents sujets dont cette sécurisation. **M. C. Creffield** poursuit en indiquant que ladite résolution a d'ores et déjà été transmise au canton.

Selon **M. F. Barthassat**, les attitudes volontaristes en faveur de la mobilité douce ont passablement de succès actuellement et il pense qu'il serait judicieux de faire des propositions au canton plutôt que d'attendre de ses nouvelles.

S'agissant d'une route cantonale, **M. C. Creffield** rappelle que la commune ne peut imposer des mesures. Celles prises récemment par le canton, laissent systématiquement une voie de circulation aux voitures ce qui ne serait pas le cas sur la route d'Annecy. Si une bande cyclable devait être tracée de chaque côté de la route, la vitesse devrait probablement être abaissée à 60 km/h et un passage piéton pourrait probablement être installé du côté d'Evordes. Malheureusement, la commune ne peut prendre la direction de tels travaux.

3. Taille de haies

Mme S. Schrag a remarqué que certaines haies méritaient une taille car elles débordent amplement sur les chaussées ou trottoir ; notamment à la Mure, sur le côté gauche de la route d'Annecy en direction de la douane et dans le village de Landecy après la fontaine.

M. C. Creffield recommande de signaler ces faits à l'administration communale. Ils sont ensuite transmis aux agents de la police municipale qui, si cela s'avère justifié, font le nécessaire auprès des propriétaires. Il précise qu'il n'existe plus de date butoir pour la taille des haies.

Mme S. Reusse ajoute qu'il est recommandé, afin de favoriser la biodiversité, de ne pas tailler les haies avant la fin juillet, ceci afin de s'assurer que les derniers oisillons aient bien quitté le nid.

4. Comptes 2019

La Covid-19 a empêché les Conseils municipaux du canton de voter les comptes communaux. **M. G. Rana Zolana** a pu constater que ceux de la commune de Bardonnex sont excellents et il propose qu'une séance de commission élargie soit organisée pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Comme il a été précédemment discuté lors de la séance de la commission des finances, une présentation du fonctionnement du Conseil municipal et des finances, au sens large du terme, semble plus pertinente à **Mme B. Guex-Crosier**. A cet effet, elle adressera un *Doodle* avec une proposition de dates. Les membres du Conseil municipal pourront assister à cette séance sur inscription ce qui facilitera la préparation des documents. Parallèlement, les comptes 2019 pourront être examinés plus finement en commission des finances.

5. Covid-19

M. G. Rana Zola demande si une recrudescence de demandes d'aide sociale a été observée sur la commune en raison de la Covid-19 ?

Il y a eu des demandes d'aide, mais pas forcément de soutien financier. **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'un bilan sera dressé lorsque le plan de solidarité communal sera terminé.

6. Conseil municipal

Mme B. Guex-Crosier suggère que le président fasse un tour de table lors du point « Propositions individuelles, questions et divers », ce qui simplifie peut-être la prise de parole.

Dans le même ordre d'idée et sans vouloir porter entrave à la charge du président, **M. A. Krasnosselski** suggère de ne pas lire les projets de délibération ou de résolution en séance plénière, ces documents étant déjà en possession des membres du Conseil municipal.

N'ayant que quatre objets à l'ordre du jour, **M. N. Vernain** a jugé opportun de lire ces projets à l'attention du public présent.

7. Plan de solidarité communal

N'étant pas à l'abri d'une deuxième vague, **M. Ch. Frey** demande si le plan de solidarité communal pourra reprendre sans difficulté si cela devait s'avérer nécessaire ?

Mme B. Guex-Crosier répond par l'affirmative. Elle ajoute que celui-ci a été mis sur pied à la demande du Conseil d'État avec un cadre très précis.

Mme R. Wenger : « En quoi consistait ce plan de solidarité ? ».

Mme B. Guex-Crosier indique qu'un courrier a, dans un premier temps, été adressé à l'ensemble des personnes en âge AVS domiciliées sur la commune. Dans les jours suivants, l'administration a pris contact avec chaque personne, par le biais d'un appel téléphonique, afin de connaître les besoins et l'aide à apporter. Certaines d'entre elles se sont alors tournées vers la commune pour leurs achats ou certains déplacements. Une équipe de bénévoles a pu répondre à ces demandes.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	31.08.20	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	07.09.20	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.08.20	18h30	Salle des commissions
		22.09.20	20h00	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	15.09.20	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	27.08.20	20h00	Salle des commissions
		08.09.20	18h00	Compesières (vélo)
		15.09.20	19h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	29.06.20	18h00	Salle des commissions
		14.09.20	18h30	Salle des commissions.
	Bureau	03.09.20	18h30	Mairie
	Conseil municipal	15.09.20	20h30	Salle des Chevaliers

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, il lève la séance à 22h11.

Nicolas Vernain, président

Bardonnex, le 25 juin 2020/fb